Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-938330784-20260429-DCM2026052-DE

Côtes d'Armor	**DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL De la commune de MERDRIGNAC**
	SEANCE DU 29 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt et un avril, s'est réuni en Salle du Conseil Municipal à la Mairie de Merdrignac, en séance publique, sous la présidence de Isabelle GORE-CHAPEL, Maire de Merdrignac.

Étaient présents : GORÉ CHAPEL Isabelle, Maire, PIETO Nathalie, Maire Déléguée, LAUNAY Magalie, HENRY Fabrice, BIGOT Helen, RECOURSÉ Christophe, BOUCHET Lydia, MALARD Jean-Paul, COCHON Christelle Adjoints, GUYOMARD André, MASSOUTIER Frédéric, LE PARC Yann, LE COZ Caroline, FORGEARD Vincent, NOGUES Fabienne, LE COLLINET Ludovic, CHAUVIN Celina, PIN Ludovic, JAMET Guillaume, SOQUET Elvina, BARBEDETTE Audrey, POILVERT Cédric, DAUNAY Dominique, LE GALL Isabelle, GUERIN-GALLET Manon, MARETHEUX Jean-Louis, BAZIN Pascal

Secrétaire de séance : PIETO Nathalie

Configuration de début de séance

Nombre de conseillers municipaux en exercice	*27*
Nombre de conseillers municipaux présents	*27*
Nombres de conseillers municipaux votants	*27*

N° d'acte : DCM-2026-052	FINANCES
	Objet : AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS FINANCIERS BUDGET ANNEXE HAMEAU DE LA HERONNIERE

Rapporteur : HENRY Fabrice

Il est indiqué que dans le cadre du vote des BP 2026, afin de pouvoir intégrer les résultats de l'exercice 2025, la reprise anticipée des résultats a été votée pour le budget principal et les budgets annexes. A la suite du vote des CFU, il convient de procéder à l'affectation définitive des résultats.
Le CFU du budget annexe Hameau de la Héronnière ne faisant pas apparaître de différence avec les montants reportés par anticipation, il est proposé de procéder à l'affectation définitive des résultats reportés par anticipation.

Section de Fonctionnement	
A/ Résultats de l'exercice 2025	41 391.86 €
B/ Résultat 2024 reporté	- 0.16 €
C/ Résultats à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	41 391.70 €

Section d'Investissement	
D/ Résultats de l'exercice 2025	12 028.59 €
E/ Résultat 2024 reporté	0.00 €
F/ Résultats à affecter = D + E (hors restes à réaliser)	12 028.59 €
Restes à réaliser N-1 (Dépenses)	0.00 €

Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 022-938330784-20260429-DCM2026052-DE

Restes à réaliser N-1 (Recettes)	0.00 €

Prévision d'affectation pour le montant du résultat à affecter	
Report d'investissement (001)	**12 028.59 €**
Affectation en réserves en investissement (R 1068)	**0.00 €**
Report de fonctionnement (002)	**41 391.70 €**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **Approuve** l'affectation définitive des résultats 2025 du Budget Annexe Hameau de la Héronnière

Délibération adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré le lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures. Madame le Maire, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

Fait à MERDRIGNAC le 07/05/2026

Mme PIETO Nathalie,
Secrétaire de séance

Mme GORÉ CHAPEL Isabelle,
Maire de Merdrignac

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.